

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 23 novembre 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Objet : R-4163-2021 ROÉÉ – Demande de révision de la décision D-2021-072 rendue dans le dossier R-4150-2021 /
CORRESPONDANCE DU ROÉÉ RELATIVE AUX FRAIS EN RÉVISION
N/D : 1001-138**

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ), demandeur en révision, réitère son intention de déposer une demande de remboursement de frais dans le dossier en rubrique. En effet, l'une des conclusions recherchées par le ROÉÉ dans sa demande en révision (ci-après « Demande »)¹, datée du 5 juillet dernier, était que la Régie ordonne à Énergir de payer les frais de cette demande.

Comme le mentionne la Régie dans sa lettre du 3 août dernier, la Régie « procédera à l'examen de la demande en deux étapes »². Jusqu'à maintenant, une audience sur la demande incidente de sursis du ROÉÉ³ et une autre sur l'ouverture du recours ont été tenues, respectivement le 2 septembre 2021 et les 19 et 20 octobre 2021.

Dans ces circonstances, pour plus de certitude, le ROÉÉ informe la Régie qu'il déposera sa demande de remboursement de frais au moment approprié en fonction de l'évolution du dossier.

Cela dit, le ROÉÉ suivra les indications de la Régie si celle-ci préfère qu'une demande de frais intérimaires soit déposée vu le temps écoulé depuis le dépôt de la Demande et étant donné que deux audiences ont déjà été tenues dans le dossier.

¹ [B-0002](#).

² [A-0002](#).

³ [B-0006](#).

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

Gabrielle Champigny, avocate

GC/gc

cc.
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Me Philip Thibodeau, Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice du ROÉÉ